

POLICE MUNICIPALE LTE/LH

OBJET : ARRETE PROVISOIRE DE FERMETURE DE PARCS

LE MAIRE DE SANNOIS,

VII le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1 et L.2212-2, L 2212-4, L2212-5, VU le Règlement Sanitaire Départemental du Val d'Oise du 29 Aout 1979 pris par arrêté préfectoral et modifié, CONSIDERANT les intempéries survenues le 16 Août 2022 et les risques de chute de branche sur les usagers, CONSIDERANT qu'il convient de remettre en état des parcs par les services des espaces verts de la ville de Sannois.

ARRETE:

ARTICLE 1 : Les parcs dénommés « Square Mermoz » situé au 46 boulevard Charles de Gaulle et «Square Ribot » situé au 122 boulevard Charles de Gaulle seront fermés jusqu'au lundi 22 Août à 8h00. Cette mesure entrera en vigueur dès la publication du présent arrêté et la mise en place de la signalisation règlementaire.

ARTICLE 2 : Seule la clientèle du centre médico social pourra accéder.

ARTICLE 3: L'utilisation des aires de jeux est interdite.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal et des sanctions seront prononcées à l'encontre des contrevenants.

ARTICL 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- -Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,
- -Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de District
- -Madame le Major responsable du Commissariat de Sannois
- -Madame la Responsable de la Police Municipale

Fait à SANNOIS, le 18 août 2022

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEOUE

Pour le Maire Par délégation la Directrice Générale des Services

C. NOUATLHETAS

Adjointe au Maire En charge de la Sécurité, Tranquillité Public Circulation, Stationnement of

Affaires Juridiques Conseillère Communautair

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT A.R. du 18 KOUL 2002

HOTEL DE VILLE - Place du Général Leclerc - BP 60088 - 95111 SANNOIS Cedex - Tél. 01 39 98 20 00 - Fax 01 39 98 20 01 - SIRET 21950582300019

Identifiant unique de l'acte